

LA LETTRE DU MAIRE



Chères Bavilléroises, chers Bavillérois,

L'année 2021 est la première année complète de la nouvelle équipe municipale. Elle verra le démarrage des différents projets sur lesquels vous vous êtes démocratiquement exprimés lors des dernières élections.

À ce titre, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil municipal du vendredi 26 février. Les conseillers ont notamment débattu de la création d'une nouvelle école maternelle, qui sera le principal projet d'investissement de ces six prochaines années.

Cette année sera consacrée au lancement d'une étude. Elle devra permettre de valider la faisabilité du projet, en définir les grandes lignes, établir un plan de financement et proposer un calendrier.

Le budget primitif de cette année sera voté par le conseil municipal lors de la prochaine séance qui se tiendra le jeudi 25 mars à 20 heures, salle Jean Moulin. A cette occasion, je proposerai aux élus qui m'entourent de prévoir une ligne budgétaire pour financer cette étude.

Vous le voyez, la crise sanitaire qui frappe le monde depuis maintenant plus d'un an n'a pas fait dévier la municipalité de la feuille de route que vous lui avez confiée. Au contraire, nous sommes unis et déterminés à préparer ensemble le monde d'après.

Bon printemps à tous !

Éric KOEBERLÉ,
Maire de Bavilliers

LE CABINET MÉDICAL OPÉRATIONNEL À 100 %

Le nouveau cabinet médical situé dans les locaux de l'ancienne Poste, place Jean Moulin, est opérationnel depuis le 1er février de cette année. Deux pédiatres vous y accueillent depuis cette date. Au début du mois de mars, elles ont été rejointes par deux généralistes, les docteurs Durand et Cordoba, qui exerçaient auparavant leurs fonctions dans le cabinet situé au 39 grande rue François Mitterrand.

La Mairie est maintenant à la recherche d'un nouveau professionnel de santé, qui pourra exercer son activité dans les locaux laissés vacants et désormais disponibles dans ce cabinet.

LA MUNICIPALITÉ VISITE LES ENTREPRISES ET LES COMMERCES LOCAUX

La crise sanitaire a durement touché nos entreprises et nos commerces. Pour aider les entreprises à surmonter ces difficultés, la Ville de Bavilliers avait décidé de supprimer la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2020.

En ce début de mandat, la municipalité souhaite réaffirmer le lien de proximité entre la commune et les nombreuses entreprises et commerces locaux. Pour concrétiser cette relation de confiance, différentes délégations d'élus ont effectué des visites de courtoisie. L'entreprise Novoferm basée dans la zone industrielle de Bavilliers - Argiésans a ainsi partagé un temps d'échanges avec des élus, ainsi que le magasin Super Trophée, situé 21 grande rue François Mitterrand, qui a d'ailleurs été récemment repris et verra son panel d'activités enrichi notamment en matière de communication.

Le soutien de chacune et chacun d'entre nous aux commerces locaux est essentiel au maintien du dynamisme de notre commune.

DÉSHÉRBAGE DES TROTTOIRS : LES RIVERAINS PARTICIPENT

À l'approche du printemps, la municipalité rappelle à l'ensemble des habitants que le désherbage des trottoirs est à la charge des riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Les services municipaux entretiennent, quant à eux, les routes, chemins et espaces verts appartenant à la commune.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES LES 13 ET 20 JUIN

Les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures. Si vous ne pouvez pas aller voter ces jours là, vous avez la possibilité de donner une procuration. Pour cela, vous devez prendre contact avec le commissariat de police de Belfort. A titre exceptionnel vis-à-vis de la pandémie de CoVid-19, chaque personne peut disposer de deux procurations. Voter est un droit, mais également un devoir civique.

APPEL AU CIVISME DANS LES RUES DE LA COMMUNE

De nombreux riverains des différents quartiers résidentiels de notre commune prennent régulièrement contact avec la Mairie pour signaler des incivilités dans la rue. Les doléances concernent fréquemment le comportement des automobilistes. Vitesse, non-respect de la signalisation, stationnement anarchique et comportements agressifs sont souvent incriminés.

La municipalité encourage chacune et chacun à adopter une conduite apaisée et respectueuse de l'environnement. La Ville de Bavilliers a été labellisée Ville Prudente lors du précédent mandat. De nouvelles actions en ce sens seront menées à l'avenir.

Pour rappel : le stationnement hors case est strictement interdit dans toute la commune. Les contrôles seront renforcés partout. Les verbalisations ne peuvent en aucun cas être négociées ou levées. Ces actions sont menées pour le bien être de tous. La municipalité compte sur le soutien de chacune et chacun d'entre vous. Merci d'avance.



VEND.
MATINS

Marchés hebdomadaires
Place Jean Moulin

25/03
JEUDI 20H

Conseil municipal
Salle Jean Moulin

14/03
DIM. MATIN

Marché mensuel
Place Jean Moulin

11/04
DIM. MATIN

Marché mensuel
Place Jean Moulin